



Revenu foncier étranger, calcul TAUX EFFECTIF, quel montant saisir

Par **flomie**, le **04/06/2019** à **18:20**

Bonjour,
ma question concerne la déclaration d'impôts, et la case de "revenus exonérés" pour calcul du "taux effectif" :

j'ai un revenu foncier au Grand-Duché du Luxembourg, qui est du coup exonéré d'impôt en France. (pas de double-imposition)

Cependant, je dois bien reporter le montant de ce revenu sur ma déclaration d'impôt, pour le calcul du "taux effectif".

mon loyer brut perçu à l'étranger est de 23000 euros, mais

cette année, mes revenus net de la location sont une valeur négative (-6,000 euros), car j'ai pu appliquer un taux d' amortissement de 6% sur mon bien, d' une valeur de -29,000 euros .

Mon REVENU NET DE LOCATION de mon bien au Luxembourg est du coup de -6000 euros, donc négative. (23000-29000)

Est-ce que c'est cette valeur négative, donc égale à 0 que je dois reporter en case 8TI pour le calcul du taux effectif. Du coup je ne met rien ?

ou est-ce que je dois mettre le montant du loyer brut ?

ou en déduisant éventuellement les charges (-400 euros) et la taxe foncière
mais sans prendre en compte l'amortissement de mon bien ??

merci pour vos réponses rapides, je me prends en dernière seconde .

cordialement

FLORENCE KRAUS